

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2020
Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille vingt, et le dix mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de convocation : 28 février 2020

Présents : M. François BAPTIZET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Véronique BATISSE, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, M. Yves DURGET, M. Claude FOURNIER, M. Gilles GARDIENNET, M. David JACQUEMOUD, M. Joseph NICOT

Absents excusés : Mme Isabelle BELLET, Mme Fabienne LEMOINE

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE

Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET

Mme Véronique BATISSE a été élue secrétaire.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant la création d'un poste permanent d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de rattacher cette délibération à l'ordre du jour.

COMPTES DE GESTION 2019
Budget Principal et service Eau

05/2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

06/2020

Après approbation des comptes de gestion 2019, les comptes administratifs du budget Principal et du budget Eau sont présentés et se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	722 712.52 €	129 426.54 €
Recettes	779 104.15 €	69 939.27 €
Résultat de l'exercice 2019	56 391.63 €	-59 487.27 €
Reports de l'exercice 2018	137 224.85 €	-47 892.27 €
Résultat de clôture	193 616.48 €	-107 379.54 €

BUDGET EAU		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	192 730.37 €	10 265.02 €
Recettes	165 367.39 €	16 128.60 €
Résultat de l'exercice 2019	-27 362.98 €	5 863.58 €
Reports de l'exercice 2018	15 347.89 €	20 149.57 €
Résultat de clôture	-12 015.09 €	26 013.15 €

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur les comptes administratifs 2019, présentés par Mme Annie BAUMLIN.

Les comptes administratifs étant conformes aux comptes de gestion, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

07/2020

Budget principal :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, constate que les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 193 616.48 €

Section d'investissement : déficit de 107 379.54 €

Le besoin de financement est de -107 379.54 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2020, 107 379.54 € au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisé", et 86 236.94 € sur la ligne budgétaire R 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Budget Eau :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du budget Eau, constate que les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement : déficit de 12 015.09 €

Section d'investissement : excédent de 26 013.15 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'affecter au budget Principal pour 2020, en conséquence du transfert de la compétence Eau à la communauté d'agglomération de Vesoul au 1^{er} janvier 2020, 12 015.09 € sur la ligne budgétaire D 002 "déficit de fonctionnement reporté".

REMBOURSEMENT DES ARRHEES - ANNULATION DE LOCATION MTL

08/2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de remboursement des arrhes versées lors de la réservation de la MTL pour la date du 8 mars 2020.

Considérant le caractère justifiant la demande d'annulation de réservation par le locataire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas rembourser la somme de 200 € (manque de précisions, délai de rétractation trop court et salle non relouée).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF

09/2020

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de créer un poste de secrétaire de mairie, afin d'assurer les missions de gestion administrative et comptable de la commune, et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 1^{er} juillet 2020, d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet, à hauteur de 35 heures (soit 35/35^{ème} d'un temps plein) dans le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

CONSEILLERS	SIGNATURES
Nathalie BANET	Pouvoir à V. BATISSE
François BAPTIZET	
Véronique BATISSE	
Annie BAUMLIN	
Isabelle BELLET	
Bruno BIDOYEN	
Christian CHAUSSALET	
Caroline DORMOY	Pouvoir à A. BAUMLIN
Yves DURGET	
Claude FOURNIER	
Gilles GARDIENNET	
David JACQUEMOUD	
Fabienne LEMOINE	
Marie-Noëlle MOUGIN	Pouvoir à G. GARDIENNET
Joseph NICOT	